



© Régis Jordana - PN Vanoise

Vers de nouveaux équilibres ?

VUE SUR LE GLACIER DES PLATIÈRES, LA CHÉNARIE, PEISEY.

Depuis feu l'article 19¹ jusqu'aux nouvelles mesures agroenvironnementales territorialisées, voilà plus de quinze ans que les gestionnaires d'espaces naturels et les agriculteurs ont appris à travailler ensemble !

Au cours de cette période, les rapports ont évolué, passant d'une logique centrée plutôt sur des espaces naturels remarquables (avec l'application de cahiers des charges) à une approche plus transversale et multiforme permettant d'élargir les enjeux pris en compte. Dans le même temps, de nouvelles dispositions ont été adoptées sur le plan national et européen pour renforcer l'intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles.

Pourtant, le constat est là : la perte de biodiversité est loin d'être enrayée, les raisons dépassent bien sûr la seule mise en œuvre chaotique des mesures agroenvironnementales mais l'enjeu n'en est que plus prioritaire à l'heure également du changement climatique et du développement des agrocarburants...

Ce dossier répond ainsi à une double volonté : d'une part, mettre en évidence les évolutions des partenariats de terrain autour de l'intégration nature-agriculture, les clés, les écueils et les questions qui demeurent, et d'autre part, mettre en exergue le contexte récent des nouvelles politiques et comment améliorer leur efficacité en faveur de la biodiversité.

Sur ce dernier point, l'évolution des baux ruraux avec possibilité de cahiers des charges environnementaux, tout comme l'introduction d'obligation de résultats pour trois engagements unitaires du nouveau dispositif de

L'intégration nature-agriculture : il faut aller plus loin !

BRUNO MOUNIER
DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES
CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

JEAN-LOUIS THOMAS
DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES
PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE



>>> Mèls :

bruno.mounier@enf-conservatoires.org

jlthomas@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), ouvrent de nouvelles voies. Soutenues par la Fédération des parcs naturels régionaux de France et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, ces nouvelles mesures, encore expérimentales, amorcent un changement d'état d'esprit face aux dispositifs agricoles classiques parfois trop contraignants ou complexes pour les agriculteurs. Elles constituent une évolution forte en laissant une vraie place à la concertation sur ces enjeux de biodiversité et à la confiance faite aux agriculteurs pour les prendre en compte.

Si nous sommes convaincus que ces nouvelles pistes vont dans le sens d'une meilleure intégration nature-agriculture, il reste indispensable que les décideurs procèdent aux arbitrages financiers à la hauteur des enjeux. Dès maintenant, ces acquis expérimentaux doivent être utilisés dans les discussions préalables à la prochaine réforme de la politique agricole commune, annoncée comme très importante, tout en restant très vigilants sur les conséquences probables des agrocarburants sur les espaces naturels et la qualité de l'eau. ■

1. Art. 19. Fonds structurels européens mis en place à la fin des années 80.